



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession de parcelle à la commune de DERVAL – espace des Echos

EXPOSE

Par courrier en date du 12 décembre 2024, la commune de Derval a fait part à la Communauté de Communes de son intention de réaliser une liaison douce pour relier le centre-bourg à la zone économique du Parc des Estuaires.

L'objectif est de faciliter les modes de déplacement non polluants tout en assurant la sécurité des usagers. Le tracé retenu vise ainsi à éviter de longer la route départementale n°537 hors agglomération ainsi que les giratoires et l'échangeur situé au niveau du Mortier.

La commune de Derval envisage alors de faire emprunter à la voie cyclable le chemin rural n°384 situé près du village de la Guimerais. La traversée de ce village n'étant pas possible, la commune souhaite acquérir la parcelle XS n°138 d'une surface de 5 613 m² appartenant à la Communauté de Communes. Cette parcelle ne constitue pas à ce jour un lot commercialisable, elle est en effet constituée d'arbres et d'espaces verts.

La valeur vénale du bien a été évaluée par le service des Domaines, en date du 9 janvier 2025, à l'euro symbolique.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cette parcelle à l'euro symbolique (taxes et frais associés à la charge de la commune de Derval).

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 21 janvier dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la commune de Derval de la parcelle XS n°138 d'une superficie de 5 613 m² (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;

- de valider le prix de cession des parcelles à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

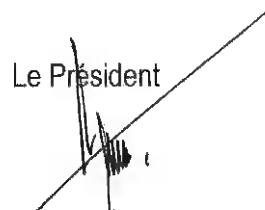
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20250131-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

Conseil Communautaire du 3



Le Président,



Alain HUNAUULT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

ANNEXE : Cession de parcelle à la commune de DERVAL – Espace des Echos - DERVAL



AR-Préfecture

044-200072726-20250131-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

Conseil Communautaire du 3



Le Président,

Alain HUNAU
Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Simone GITEAU
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Claudie SONNET			X	P	Mme Christine BOURDEL
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Edith MARGUIN
	DERVAL	M. Dominique DAVID	X			
Mme Jacqueline LEBLAY		X				
M. Michel HORHANT		X				
Mme Laurence LE BIHAN				X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Matthieu HAMARD
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC			X		
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé de TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Alain HUNAUT
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X		
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur Matthieu HAMARD

AR-Préfecture

044-200072726-20250131-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025



Le Président,

Alain HUNAUT